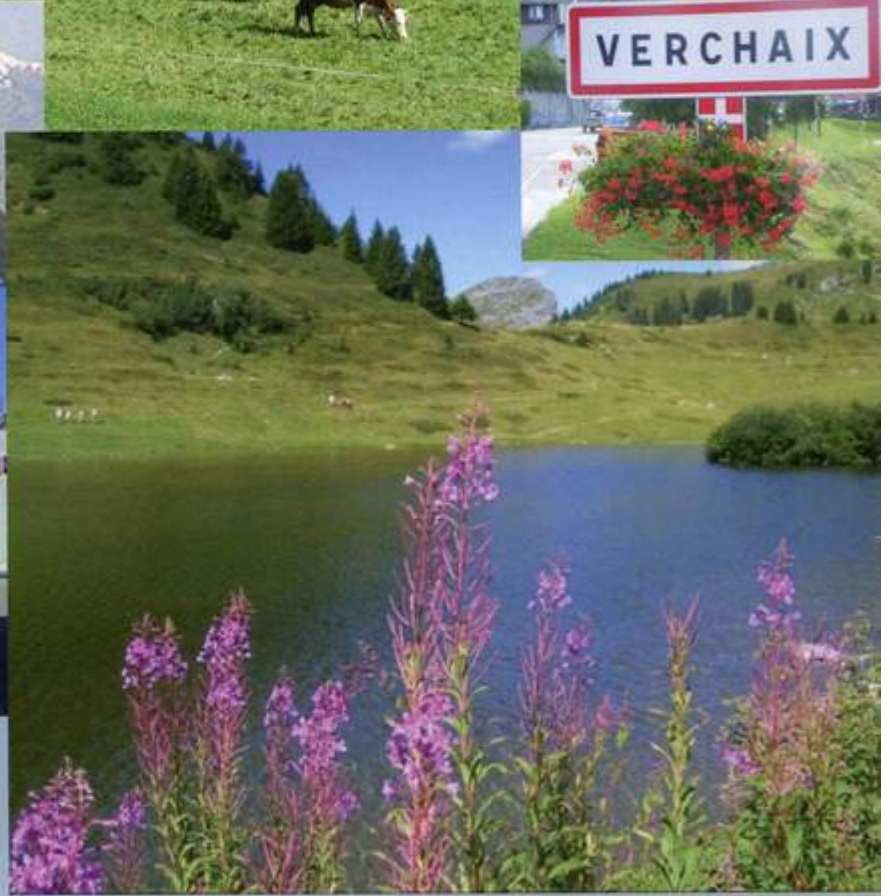


Au coeur des Lhottis



EDITORIAL

La création de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre est effective depuis l'arrêté de Monsieur le Préfet du 18 octobre 2012. Ce passage à l'intercommunalité nous devons l'assumer dans les meilleures conditions possibles.

Depuis maintenant trois années, les représentants des Conseils Municipaux de Chatillon, La Rivière-Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt, Taninges et Verchaix ont multiplié les réunions pour définir les compétences, le régime fiscal, les statuts, les moyens humains et les actions prioritaires.

Les compétences retenues, inscrites dans les statuts sont : aménagement de l'espace, développement économique, politique du logement et du cadre de vie, construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et de structures culturelles d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, actions sociales d'intérêt communautaire (petite enfance, centres aérés, EHPAD, etc...). Le mode de fonctionnement, la fiscalité et les actions prioritaires sont définies.



Ce passage doit être une chance pour la vallée afin de mettre en œuvre de façon coordonnée les actions correspondant à des manques évidents constatés. Ce sera le rôle du Conseil Communautaire composé de 26 membres représentant les 8 communes et du bureau avec un Président élu (Jean Jacques Grandcollot) et 5 Vice-Présidents. Nos 3 représentants sont : Gérald Rouillet (Vice-Président), Joël Vaudey et Pascal Rouiller-Martin.

Gérald Rouillet

SOMMAIRE

LES DONNEES UTILES p.4 à 6

LES COMMISSIONS ET LES ACTIONS MUNICIPALES:

- LE PERSONNEL COMMUNAL p.7
- LES FINANCES p.8 à 10
- LE SOCIAL ET L'ECOLE p.11
- L'ENVIRONNEMENT p.12 et 13
- LA MONTAGNE p.14
- L'URBANISME p.15 et 16
- LA VOIRIE ET LES TRAVAUX COMMUNAUX p.17
- LES BATIMENTS COMMUNAUX p.18
- LE SIVM DU HAUT-GIFFRE p.19 et 20

L'ETAT CIVIL p.21

LES MAISONS FLEURIES p.22

LES ASSOCIATIONS ET LES PARTENAIRES p.22 à 28



Horaires d'ouverture du secrétariat:



Lundi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h
Mardi de 14h à 16h
Mercredi de 9h à 12h

MAIRIE DE VERCHAIX

Chef-lieu 74440 Verchaix
04-50-90-11-24
Fax: 04-50-90-73-99
E-mail: accueil@mairie-verchaix.fr
Site internet Mairie:
www.mairie-verchaix.fr
Site internet office du tourisme:
www.verchaix.com
E-mail du camping:
campingdeverchaix@orange.fr

Permanence du Maire et des Adjoint:

Mardi de 14h à 16h	Gérald Roulet	Maire Responsable urbanisme
Mercredi de 10h à 12h	Gérald Roulet	Maire
Lundi de 10h à 12h	Joël Vaudey	1er adjoint Responsable des finances et du personnel
Vendredi de 14h à 16h	Pascal Rum	2ème adjoint Responsable bâtiments

Arrêté préfectoral quant aux heures de tonte et de bricolage:

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Ramassage des ordures ménagères:

Le mardi toute l'année.

Le lundi et le jeudi pendant les vacances scolaires.

Horaires déchetterie de Jutteninges:

De juin à mi-septembre

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

De mi-septembre à juin

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

TEL: 04 50 90 10 04

Pour plus d'information: www.hautgiffre.fr, www.reduisonsnosdechets.fr ou encore appeler le SIVM du Haut-Giffre au 04.50.34.31.09 qui répondra à toutes vos questions.

Rappel: interdiction de brûlage sur le département et donc sur la commune

Branchages, souches: horaires Station d'Épuration de Morillon:

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30. Le samedi de 15h à 17h. Fermé le dimanche



Assistantes Sociales et infirmières de PMI:

Permanence assistante sociale à la Mairie, le 4ème lundi du mois entre 14h et 16h ou au Pôle Médico-Social de Taninges:

- Le lundi de 13h30 à 17h30
- Du mardi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h30

Tel: 04-50-34-27-77

Pour les renseignements concernant les forfaits de ski alpin saison sur le domaine Morzine-Les Gets et les cartes de pêche pour le lac bleu de Morillon, veuillez vous adresser à la Mairie.

LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Tarifs de la salle des fêtes:

Prestation	Prix habitants de Verchaix	Prix hors-commune
Mariages	380 €	600 €
Soirées dansantes	350 €	520 €
Nuit de la St Sylvestre	420 €	650 €
Locations permanentes annuelles (associations) pour 1 heure par semaine	175 €	210 €
Location sono	120 €	120 €
Location sono + vidéo projection	150 €	150 €

Occupation de la salle des fêtes:

	2010	2011	2012
Mariages	14	12	13
Repas	4	5	2
Repas dansants, bals	3	1	6
Assemblées générales	5	5	11
Animations Offices du tourisme	8	20	37
Salon de l'artisanat et des vieux métiers	14/07	14/07	15/07
Vide-grenier	15/08 et 10/10	15/08 et 9/10	15/08
Bourse aux skis	09/10	8 et 9/10	7/10
Marché de Noël	5/12	4/10	09/12
Divers	3	2	2

LES PASSEPORTS - LES CARTES D'IDENTITE:

Pièces à fournir :

- *l'imprimé de type cerfa* complété et signé par vous ou, si vous êtes mineur, par la personne exerçant l'autorité parentale.

Pour le passeport, le cerfa est à compléter à Verchaix mais le dossier est ensuite à déposer, sur rendez-vous, dans une des 27 mairies équipées d'un dispositif de recueil

de données (Abondance, Annecy, Annecy-le-Vieux, Annemasse, Bonneville, Chamonix-Mont-Blanc, Cluses, Cran-Gevrier, Cruseilles, Douvaine, Évian-les-Bains, Faverges, Frangy, La Roche-sur-Foron, Morzine, Reignier-Esery, Rumilly, Saint-Gervais-les-Bains, Saint-Julien-en-Genevois, Sallanches, Seynod, Seyssel, Talinges, Thones, Thonon-les-Bains, Thorens-Glières, Ville-la-Grand)

- un extrait d'acte de naissance avec filiation si vous ne pouvez pas présenter votre ancienne carte sécurisée ou un passeport sécurisé encore valable ou périmé depuis moins de 2 ans.
- 2 photographies d'identité (non scannées et non découpées) identiques, récentes, en couleur, de face et tête nue (norme ISO/TEC 19794-5 : 2005), format 35x45 mm, sur fond clair, dont le visage est centré et occupe une hauteur entre 32 et 36 mm, du bas du menton à la racine des cheveux.



Un *justificatif de domicile* (titre de propriété, contrat de location, certificat d'imposition, quittance de loyer ; de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation d'assurance logement).

Pour une demande de carte d'identité pour un mineur, le parent qui établit la demande doit fournir sa pièce d'identité.

Le cas échéant, un timbre fiscal : la carte d'identité est gratuite mais, si l'ancienne carte ne peut pas être présentée, son renouvellement est soumis à un droit de timbre de 25 euros.

Pour le passeport, depuis le 1^{er} janvier 2010, les tarifs sont les suivants :

	Photos fournies par le demandeur	Photos réalisées en mairie
Majeurs	86 €	89 €
Mineurs de 15 ans et plus	42 €	45 €
Mineurs de moins de 15 ans	17 €	20 €

Dans quelques cas, le passeport est gratuit : toutes les infos sur interieur.gouv.fr.

Perte ou vol : Joindre la déclaration de perte (en mairie) ou vol (gendarmerie).

LES COMMISSIONS



COMMISSION DU PERSONNEL

En 2012, la commission a axé ses travaux sur « l'optimisation des moyens humains de la collectivité au service de la population et dans le respect du cadre légal ».

Il est en effet apparu nécessaire de repenser les emplois du temps de certaines catégories de personnel pour, d'une part, les faire correspondre aux besoins nouveaux de la population et de la collectivité et afin, d'autre part, de sécuriser leur activité pour eux-mêmes et pour l'autorité territoriale au regard des contraintes réglementaires préexistantes et nouvelles.

A effectif égal, ces travaux ont d'ores et déjà conduit à :

- Accroître les plages horaires quotidiennes de la garderie périscolaire le matin (6h30 au lieu de 07h25) et le soir (18h30 au lieu de 18h05).
- Renforcer l'équipe des services techniques tout au long de l'année et plus particulièrement durant les vacances scolaires.



La commission du personnel continuera à œuvrer en ce sens durant l'année 2013 de façon à ce que l'ensemble des équipes et des services de la collectivité bénéficie de cette expertise d'ici à la fin de l'année.

Pour la commission, le vice-président, Joël Vaudey.

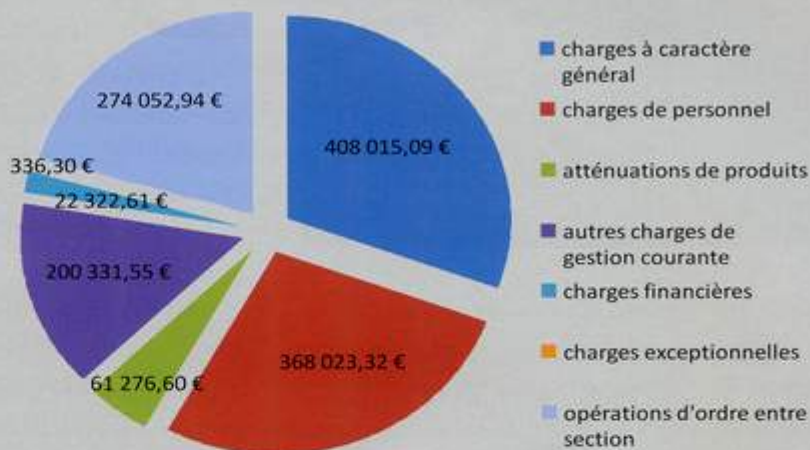


LES FINANCES:

comptes administratifs 2011:

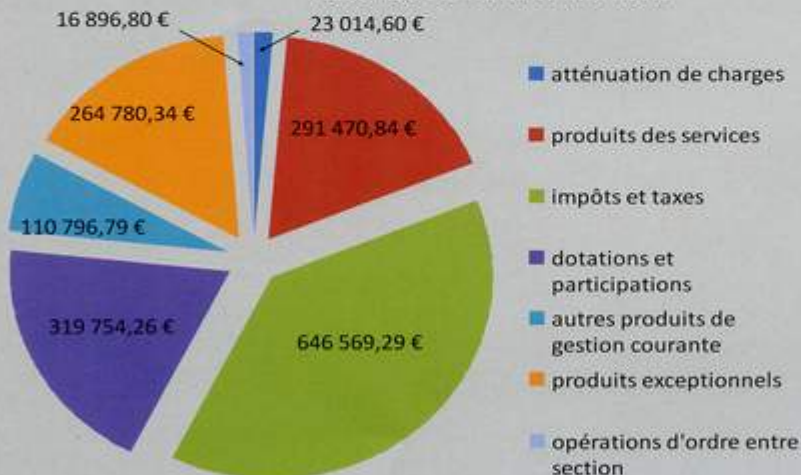
Section fonctionnement:

dépenses de fonctionnement



Total: 1 334 358,41 €

Recettes de fonctionnement

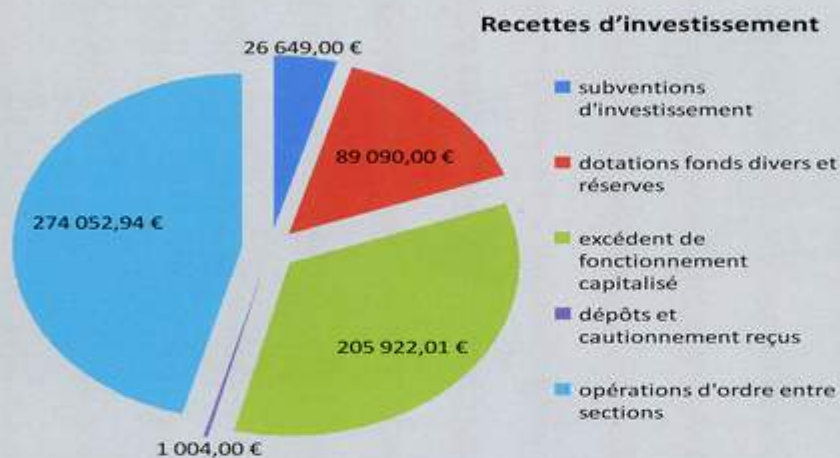
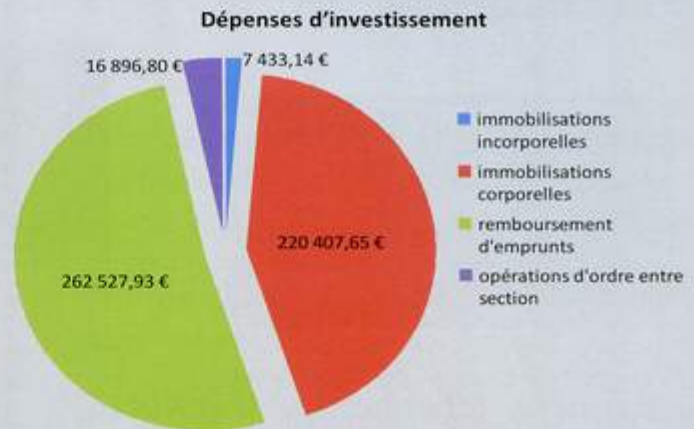


Total: 1 673 282,92 €

Soit un résultat de fonctionnement pour l'année 2011 de 338 924,51 € qui, ajouté aux résultats antérieurs reportés, donne un résultat global de fonctionnement de 701 175,74€ affecté à hauteur de 245 735,97 € en section d'investissement; le solde de 455 4939,77 € étant reporté en section de fonctionnement au budget primitif 2012.

Section d'investissement:

Total 507 265,52 €



Total: 596 717,95 €

Soit un solde d'exécution d'investissement pour 2011 de 89 452,43 €. Ajouté aux résultats antérieurs reportés et aux restes à réaliser, cela représente un besoin de financement de 245 735,97 €. Ce montant sera reporté en dépenses d'investissement au budget primitif 2012.

Budgets annexes:

CCAS: (Centre communal d'Action Sociale):

	Fonctionnement
Dépenses	0 €
Recettes	757,57 €

Caisse des écoles:

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 497,41 €	0 €
Recettes	12 057,70 € dont 10 329,05 € d'excédent antérieur reporté	550 €

Recettes du camping: chiffres arrêtés au mois de novembre 2012

2009	88 587,43 €
2010	102 145,76 €
2011	111 955,98 €
2012	113 668,70 €



Pour contacter Monsieur Laurent Ruffin, régisseur du camping « lac et montagnes »

mail : campingdeverchaix@orange.fr



Recettes du minigolf :

	Recettes 2010	Recettes 2011	Recettes 2012
Nombre d'entrées de particuliers	2984 soit 7460 €	2617 soit 6542 €	2778 soit 6945 €
Nombre d'entrées de groupes	415 soit 830 €	187 soit 374 €	135 soit 270 €



2008	3 844.00 €
2009	4 161.00 €
2010	8 290.00 €
2011	6 916,00 €
2012	7 215,00 €

LE SOCIAL:

Le repas des anciens.



Comme chaque année, une cinquantaine d'aînés de la commune ont eu l'occasion de se réunir autour d'un bon repas à l'invitation de la commune le dimanche 30 octobre. Toutes celles et ceux qui le voulaient ont aussi pu se dégourdir les jambes sur la piste de danse au son de la voix et de l'accordéon de Valentin Perrillat.

Nouveaux horaires de la garderie périscolaire.

Face aux demandes de plus en plus nombreuses, le conseil municipal a décidé d'élargir les plages horaires d'accueil périscolaire. Ces horaires sont les suivants :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin dès 6h.30 et le soir jusqu'à 18h.30.

Tel : 04 50 91 38 47



Rappel:

- ♦ SAMU: 15
- ♦ Gendarmerie: 17



Pompiers: 18
Numéro européen: 112

L'ECOLE



Parmi les réalisations de l'année scolaire 2011-2012, la classe transplantée en Dordogne pour les élèves du cycle 3 en mars 2012 reste un moment fort.

Financé par la commune, l'association « Les p'tits Lhottis » et les parents, ce séjour a permis aux enfants de s'initier aux techniques de fouilles archéologiques, de taille des silex, de visiter grottes et châteaux-forts. Un initiative de la maîtresse Syverine Leroy-Symoëns qu'il convient de saluer.



A la rentrée de septembre 2012, l'école publique du Cadelet a accueilli 69 enfants, répartis sur 3 classes.



L'ENVIRONNEMENT:

Les services techniques ont assuré divers travaux d'entretien sur la commune:

- ♦ Le fauchage des bords de route, des sentiers pédestres, des berges du Giffre et des hauteurs de Verchaix.
- ♦ Le curage de caniveaux .
- ♦ L'élagage d'arbres sur le secteur des Lanches et de Cossin.
- ♦ La plantation et l'entretien des fleurs sur le territoire de la commune.
- ♦ La réfection du chemin du Fieu jusqu'à la limite de Samoëns.
- ♦ La pose d'une rampe de sécurité aux Lanches.



Au camping.

L'aménagement d'une rampe d'accès au bâtiment sanitaire pour handicapés a été réalisé.

Un audit a été conduit pour le camping municipal qui a reçu l'attribution en catégorie ★ ★ pour 2012.

Décharges sauvages.

Des panneaux « DECHARGE INTERDITE » ont été posés sur les sites de Cossin et de Praillou .

Nous avons constaté une amélioration par les habitants dans ce secteur, mais c'est encore insuffisant.

Rappel déchets verts.

La déchetterie de Jutteningen reçoit :

- ♦ matériaux divers,
- ♦ Pierres,
- ♦ Verre,
- ♦ cartons-journaux,
- ♦ tontes de gazon,
- ♦ ferraille.

La station d'Épuration de Morillon reçoit :

- ♦ branchages-souches,
- ♦ déchets des restaurateurs.



Plantes exotiques invasives.







De plus en plus, ces plantes envahissent notre région et il est très difficile de s'en débarrasser.

Si à proximité de votre domicile ou lors d'une balade sur le territoire de la commune, vous rencontrez une plante suspecte, n'hésitez pas à contacter la mairie qui fera le nécessaire, auprès des services compétents .

Ces plantes originaires d'Asie, de l'Est de l'Europe ou d'Amérique du Nord ont été introduites pour leurs qualités ornementales, mellifères,... Leur colonisation naturelle est favorisée depuis une cinquantaine d'années par le développement des activités urbaines et la multiplication des voies de communication.

Elles produisent et diffusent pour la plupart des substances non/ou peu appétentes pour les herbivores. Elles empêchent le développement germinatif des espèces autochtones concurrentes. Éloignées de leurs prédateurs naturels, ces espèces, dites pionnières envahissent peu à peu tous nos milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides).

Six espèces sont particulièrement bien implantées en Haute-Savoie. Elles ont principalement des impacts sur la santé publique (allergènes, urticantes, etc.) et sur l'appauvrissement de la biodiversité (développement monospécifique des invasives au détriment des espèces autochtones par exemple)

	Espèce	Mode de dispersion	Impact/Présence
	Renouées <i>Reynoutria sacchalinensis</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. bohemica</i>	Cette plante n'a besoin que de 0.7 g de fragment de tige souterraine (rhizome) pour avoir 70% de chances de se propager. Une dispersion par la graine est également constatée pour la plupart des renouées hybridées (<i>R. bohemica</i>). Les parties aériennes peuvent bouturer à partir des entre-nœuds.	Biodiversité. Tous milieux.
	Solidages <i>Solidago gigantea</i> et <i>S. canadensis</i>	Le solidage se développe prioritairement grâce à ses graines et à partir d'une certaine densité de plants reprend une stratégie similaire aux renouées : colonisation par les rhizomes.	Biodiversité. Tous milieux.
	Buddleia <i>Buddleia davidii</i>	Le buddleia se développe par des rejets et par la dissémination de ses très nombreuses graines.	Biodiversité. Tous milieux.
	Balsamine de l'Himalaya <i>Impatiens glandulifera</i>	La balsamine est une annuelle, elle se disperse grâce à ces graines qu'elle catapulte et a un fort pouvoir de bouturage.	Biodiversité. Milieu humide.
	Ambroisie <i>Ambrosia artemisiifolia</i>	L'ambroisie est une annuelle qui se disperse grâce à ses graines.	Santé publique. Production agricole. Milieu sec.
	Berce du Caucase <i>Heracleum mantegazzianum</i>	La berce vit environ 4 ans et fait une ou plusieurs floraisons sa dernière année, ce qui permet sa dissémination par de nombreuses graines.	Santé publique. Milieux humides

Vous pouvez trouver toutes les informations sur ces plantes invasives sur le site : ressources.renouees.free.fr

LA MONTAGNE:

NATURA 2000

Le site Natura 2000 a bénéficié d'inventaires durant l'été 2011, ils ont été réalisés par A S T E R en collaboration avec l'O N F, le GRIFEM et la fédération des chasseurs.

Un diagnostic socio-économique a été également établi. Ces études ont permis de dégager les principaux enjeux du site.



Des groupes de travail se réunissent régulièrement pour définir les objectifs de développement et proposer des actions de gestion.

CHARTRE FORESTIERE :

Une convention de partenariat avec le SIVM a été signée , le syndicat assurera donc l'animation de cette charte et réalisera la partie diagnostic.



P.P.T (Plan Pastoral Territorial)

Suite à l'étude du Gie Alpagnes et Forêts, des réunions locales sont organisées pour actualiser les données et collecter les attentes des Communes et des agriculteurs.

Le diagnostic devra être validé par la région pour être éligible aux subventions.

Rappel :

La démarche Natura 2000 n'empêche pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ainsi que les activités humaines dans son périmètre, dans la mesure où ces projets sont compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et espèces de ces sites.



L'URBANISME:

Les dossiers instruits pour 2010 et 2011 :

	Année 2010	Année 2011	Année 2012
Permis de construire	6	20	9
Permis d'aménager	1	2	0
Permis modificatifs	5	0	3
Déclarations préalables	26	33	36
Déclarations préalables pour division de terrain		0	3

Informations sur la commission d'urbanisme :

Les horaires de la permanence du Maire en matière d'urbanisme sont de 14 à 16 heures les mardis. Il est recommandé de prendre rendez-vous pour éviter les attentes au secrétariat.

Les autres membres de la commission d'urbanisme :

Xavier Fasce
Pascal Rouiller-Martin
Joel Vaudey
Jean-paul Zobel



La commission d'urbanisme se réunit tous les troisièmes jeudis de chaque mois, à 17 heures pour les différents dossiers (permis de construire, nouveaux projets, demandes de travaux, déclarations préalables, permis d'aménager, etc...). Il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Le Plan Local d'Urbanisme :



Le Conseil municipal a décidé de suspendre la révision de notre Plan Local d'Urbanisme en janvier dernier car les propositions de la Direction Départementale des Territoires restreignant de façon drastique les zones constructibles figurant sur le P.L.U. applicable depuis 2005 sont inacceptables pour la Commune.

Une réflexion doit avoir lieu entre les élus pour décider du timing de reprise qui pourrait éventuellement s'effectuer dans le cadre d'une révision intercommunale imposée à partir de 2016.

QUELLES FORMALITES POUR MES TRAVAUX ?

Ce que je peux réaliser ...

SANS AUTORISATION

- Agrandir de moins de 2 m² la surface hors d'œuvre brute d'un bâtiment existant.
- Edifier une construction de moins de 12 m de hauteur qui ne crée pas de surface hors œuvre brute ou qui crée une surface hors œuvre brute inférieure à 2 m² (*petit pylône, ...*)
- Construire un mur (autre qu'un mur de clôture) de moins de 2 m de haut.
- Construire un mur de soutènement.
- Edifier une clôture agricole ou toute clôture dans un périmètre où la déclaration n'est pas obligatoire.
- Implanter une construction pendant moins de 3 mois (*attention, le conseil municipal peut ramener ce délai à 15 jours*)
- Installer un bâtiment de chantier directement nécessaire à la conduite des travaux pendant la durée du chantier.
- Installer pendant moins d'un an une construction pour l'accueil du personnel d'une activité économique qui reconstruit ou restaure ses locaux.
- Construire une piscine dont le bassin présente une superficie inférieure à 10 m².

Ce que je peux réaliser avec une ...

DECLARATION PREALABLE

- Construire un petit bâtiment d'une surface hors œuvre brute inférieure ou égale à 20 m² (*abri de jardin, garage, ...*).
- Agrandir de moins de 20 m² ou de 40 m² en zones U la surface hors œuvre brute d'un bâtiment existant.
- Edifier une construction de plus de 12 m de hauteur qui ne crée pas de surface hors œuvre brute ou qui crée une surface hors œuvre brute inférieure à 2 m² (*un pylône, un silo à grains, ...*).
- Exécuter des travaux, non soumis à permis de construire, modifiant l'aspect d'un bâtiment existant (*ces travaux ne modifient pas profondément l'aspect du bâtiment*).
- Changer la destination d'un bâtiment existant sans travaux ou avec des travaux qui ne modifient ni ses structures porteuses, ni sa façade.
- Construire un mur (autre qu'un mur de soutènement et un mur de clôture) de plus de 2m.
- Edifier une clôture dans le champ de visibilité d'un monument historique dans un site inscrit, ou dans une commune ayant décidé de rendre obligatoire la déclaration de clôture (c'est le cas pour Verchaix)
- Construire une piscine dont le bassin présente une superficie comprise entre 10

Ce que je peux réaliser avec un ...

PERMIS

- Construire un bâtiment d'une surface hors œuvre brute supérieure à 20 m².
- Agrandir de plus de 20 m² ou de plus de 40 m² en zones U la surface hors œuvre brute d'un bâtiment existant.
- Exécuter, sur un bâtiment existant, des travaux ayant pour effet, à la fois, de modifier son volume et de percer ou d'agrandir une ouverture sur l'une de ses façades (*ces travaux modifient significativement l'aspect du bâtiment*).
- Changer la destination d'un bâtiment existant avec des travaux qui modifient ses structures porteuses ou sa façade.
- Construire une piscine dont le bassin présente une superficie supérieure à 100 m².

LA VOIRIE ET LES TRAVAUX COMMUNAUX.



2012 a été une année charnière pour notre commune en matière d'investissements. C'est ainsi que des travaux d'assainissement ont été effectués en septembre au Bouchet : une conduite partant du chemin des Esserts jusqu'aux futurs services techniques. Cette réalisation permet de remplacer l'ancien réseau privé qui desservait plusieurs habitations. Le coût de cet investissement est de 44 504,91 € HT. 60% à la charge de la commune et 40% pour le

SIVOM Eau et Assainissement. C'est l'entreprise OUVRIER-BUFFET qui a réalisé ces travaux.

Une route de dévoiement dans le même secteur nous a été imposée par un arrêté du Conseil Général, interdisant l'ancienne intersection pour des raisons de sécurité à partir du 1^{er} janvier 2013. Le coût de cette nouvelle voie est de 56 366,02 TTC en terrassement et goudronnage avec une subvention du Conseil Général de 14 462 € soit 25%. C'est l'entreprise COLAS qui était titulaire du marché.

Dans le même secteur, nous avons fait procéder au défrichage et dessouchage de l'ancien bois soumis à l'ONF auparavant. L'entreprise DEPLACE s'est chargée de ces travaux pour un montant de 12 378 € TTC.

A la Rappaz, le mur de soutènement des terrains constructibles donnait des signes inquiétants de déstabilisation. Nous avons décidé de la réalisation d'un nouveau mur en préfabriqué en remplacement. C'est l'entreprise DESCREMPS qui a obtenu le marché pour un montant de 22 724 € TTC subventionné à hauteur de 4 080 € soit 20% par le Conseil Général. La maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement a été assurée par le SIVOM Eau et Assainissement basé à Morillon et celles concernant la route de dévoiement et le mur de la Rappaz par notre maître d'œuvre, la société GUITARED.



Les travaux de notre futur centre de services techniques ont débuté en octobre. Ils sont programmés jusqu'en septembre 2013. Ils étaient nécessaires afin de ranger facilement les différents véhicules, d'avoir des ateliers plus spacieux et de regrouper en un même lieu tout le stockage du matériel. La perte de temps générée par les allers-retours a donc été prise en compte. Il devenait également obligatoire de respecter les normes en vigueur sur les lieux à vivre pour le personnel : bureau, salle de réunion, vestiaires, sanitaires avec accès handicapés.

Par ailleurs, des travaux de renforcement électrique ont été effectués durant l'automne au camping en régie par nos employés des services techniques.

Enfin, nous ne pouvons que regretter le recours administratif contre le projet des logements aidés, sur le permis de construire déposé par la SA Mont-Blanc. Ce projet était pourtant nécessaire pour stopper les départs successifs de nos jeunes à l'aube de leur vie professionnelle. Ils ne trouvent pas de quoi se loger à Verchaix dans de bonnes conditions financières. Pour la dynamique de notre commune, pour maintenir à terme notre école et afin que Verchaix ne devienne pas un village dortoir, il devient urgent d'agir en la matière.

LES BATIMENTS COMMUNAUX:

Travaux en mairie :

- Remplacement de la porte d'entrée des bureaux par l'entreprise « La Passion du Bois ».
- Remplacement du faux plafond de la salle consulaire par l'entreprise Besnier.
- Dépose et repose des luminaires à l'identique par l'entreprise Dewez

École

Passage de la Commission de Sécurité sur demande de Madame la Directrice et de Monsieur le Maire. Aucune anomalie majeure n'a été constatée. Des petits aménagements ont été demandés entre autre de relier les alarmes incendie entre les deux bâtiments. Ces travaux seront inscrits au budget 2013.



La peinture et les sols par l'entreprise Deffaugt Eric.
Le remplacement des convecteurs par l'entreprise Dewez.
Le remplacement de la porte d'entrée Est par l'entreprise « Concept Bois ».

Le rond point de Verchaix.

Cet automne, le Conseil Général de Haute Savoie a fait procéder aux travaux de réfection de la chaussée du giratoire.

Camping

Des travaux de renforcement de ligne ont été réalisés par les employés communaux et le raccordement a été effectué par l'entreprise Dewez.

Salle Polyvalente

Nous avons procédé au remplacement du lave-vaisselle.

La Pastorale.

Un appartement au rez-de-chaussée gauche a été rénové.

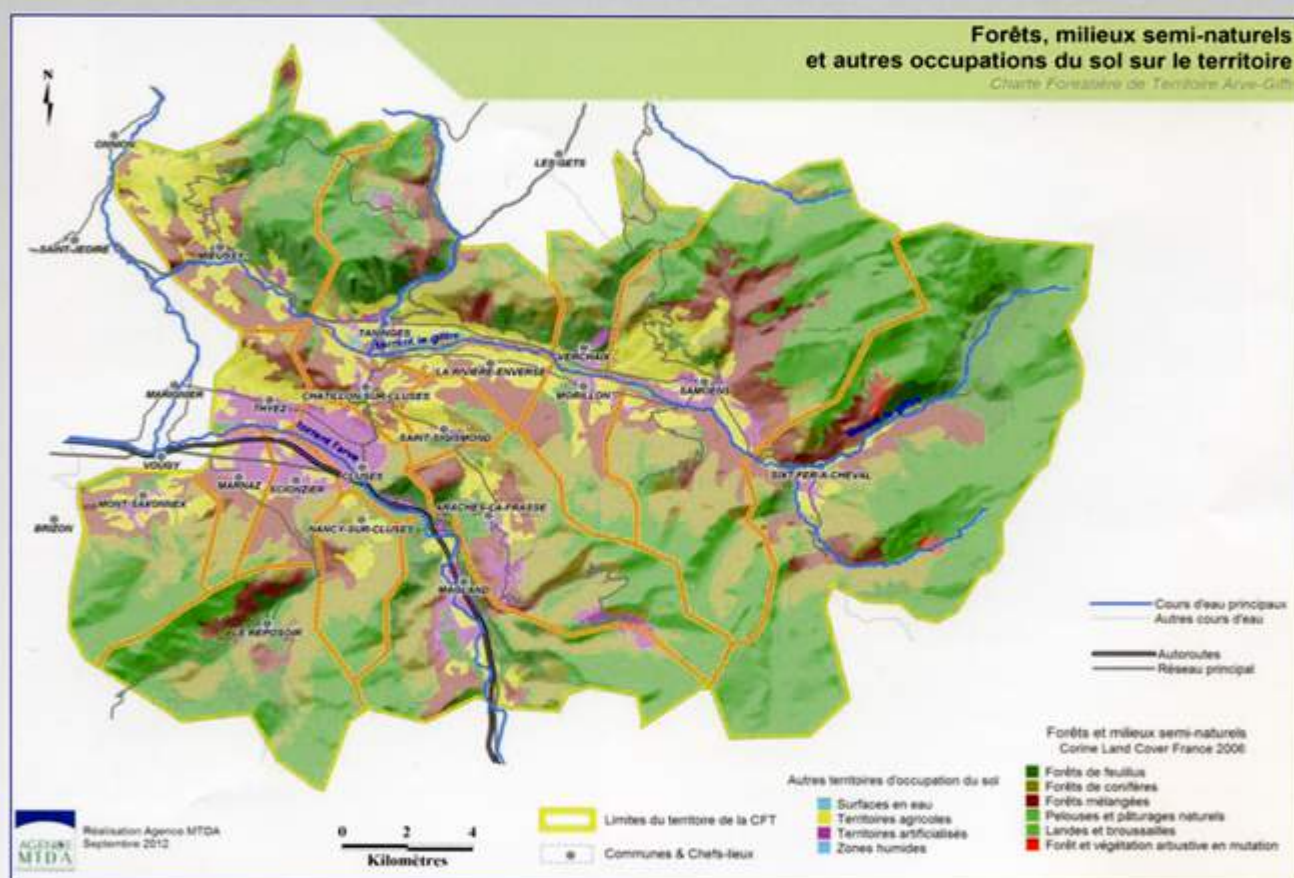


Le SIVM du Haut-Giffre: Lancement de la Charte Forestière de Territoire pour la vallée de l'Arve et du Giffre

Les élus du SIVM du Haut-Giffre et du bassin clusien ont lancé la première phase d'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire (CFT) le 26 septembre dernier.

La CFT est un outil volontaire de réflexion et de stratégie visant à répondre aux problématiques forestières identifiées par les élus du SIVM du Haut-Giffre et du bassin clusien. Sa finalité est d'intégrer la forêt à l'aménagement du territoire, en laissant une large part à l'initiative locale pour élaborer des projets.

Le territoire couvre plus de 550 km² et compte 50 000 habitants, essentiellement dans la vallée de l'Arve, incluant la commune de Cluses (plus de 17 000 habitants). Il est composé d'une dizaine de communes de la vallée de l'Arve et de 8 communes de la vallée du Giffre.



La plupart des municipalités tirent de l'exploitation et du renouvellement de cette ressource un revenu annuel non négligeable. D'autre part, les forêts sont ouvertes aux habitants ; elles participent à la qualité du cadre de vie.

Les problématiques forestières les plus courantes sur le territoire sont le morcellement de la forêt privée, qui engendre une exploitation des parcelles très aléatoire et des problèmes de qualité, les conflits d'usage en forêt, dus à l'existence de nombreux utilisateurs de ce milieu, et la valorisation du bois, permettant notamment de maintenir les professionnels de la transformation.

Pour faire face à ces enjeux, les communes du territoire se sont rassemblées pour la rédaction d'une Charte Forestière de Territoire. La maîtrise d'ouvrage de cette CFT a été

confiée au SIVM du Haut-Giffre.

La première étape de l'élaboration vise à établir un diagnostic dont la finalité est de dresser la carte d'identité actuelle du territoire forestier. L'étude fera ressortir les forces et les faiblesses de la forêt et de l'ensemble des activités, tant économiques que sociales et environnementales, qui s'y rattachent. Suite à cette analyse, les acteurs identifiés et associés lors du diagnostic seront amenés à se rencontrer.

Les propriétaires forestiers privés sont invités à participer à cette démarche collective car la concertation entre tous les acteurs du milieu forestier, est le point clé de cette charte forestière.

Cela signifie que toutes les mesures qui seront retenues dans le document final seront issues de discussions collectives.

Ainsi, des groupes de travail seront organisés pour déterminer les enjeux prioritaires et le plan d'action à suivre, calendrier et financements à l'appui.



Le calendrier prévisionnel de la rédaction de la Charte s'étend sur près d'un an :

- La phase de diagnostic a démarrée officiellement le 26 septembre, lors du comité de pilotage de projet, et se poursuivra jusqu'à début 2013.
- Une fois l'état des lieux terminé et les enjeux mis en évidence, des groupes de travail seront instaurés pour réfléchir aux orientations à donner à la charte et pour élaborer un programme d'actions chiffré et détaillé.
- Mi-2013, tous les partenaires souhaitant s'engager sur ce programme signeront la charte, lançant officiellement sa mise en œuvre.

Il faut toutefois rappeler plusieurs éléments :

- l'implication de toute personne dans la démarche CFT ou dans la signature de la Charte est un acte volontaire (aucune obligation),
- La signature de la Charte ne modifie pas les compétences des collectivités puisque ce document ne modifie pas le droit et les compétences des signataires. Ainsi, si la forêt est une compétence communale, elle le restera même après ratification du document,
- Les réflexions menées de concert dans la CFT permettent de mutualiser les moyens et faciliter l'accès aux aides publiques.

Tout au long de l'élaboration de la CFT, le SIVM du Haut-Giffre sera assisté par l'agence MTDA - bureau d'études spécialisé dans la gestion des forêts et de l'environnement (www.mtda.fr).

Si vous êtes intéressés pour participer à cette démarche n'hésitez pas à contacter :

Claire Fillion Service Espaces Naturels du SIVM du Haut-Giffre

Par mail : cfillion@hautgiffre.fr ou au 04 50 34 31 09.

L'ETAT CIVIL

6 mariages célébrés en 2012.



Virginie Verkyndt et
Loïc Griot.
Le 30 juin 2012



Caroline Nachon et
Christophe Gelebart.
Le 30 juin 2012



Laëtitia Dudoignon et
Philippe Chatenoud.
Le 11 août 2012



Valérie Rouge et
Claudy Riondel.
Le 1er septembre



Sophie Jégou et
Vincent Guillebeau.
Le 17 novembre 2012

Carole Dujour'd'hui
et Yan Joyet.
Le 15 décembre 2012



Monsieur et Madame Renault
ont fait une cérémonie de
confirmation de vœux de
mariage le 8 octobre 2012



8 naissances dont 5 publiées.

Carel Gratien .
Le 12 janvier 2012



Dubois Gabriel.
Le 7 juin 2012



Catelin Adèle.
Le 6 avril 2012



Richard Anna.
Le 23 avril 2012



Carrias Romain.
Le 1er juillet 2012

Blanc-Gras Robin Le 19
novembre 2012



Publication de 2 naissances en 2011 :



White Barnabé, le 5 octobre 2011.

Junior Emma, le 16 août 2011.

2 décès dont 1 publié.

Victor Gely, le 7 janvier 2012.

Le concours des maisons fleuries 2012.

Résultats des 5 premiers par catégorie.



CATEGORIE : BALCONS

1 ^{er}	DEFFAUGT Jacky	16
2 ^{ème}	DEFFAUGT André	14,66
3 ^{ème}	MELE Bruno	14,33
4 ^{ème}	HUGUET Liliane	13,33
5 ^{ème} ex aequo	MULATIER Stéphane	12,66

CATEGORIE : COMMERCES-ARTISANAT

1 ^{er}	RICCO Martine	17,66
2 ^{ème}	LE CLOS SAVOYARD	16
3 ^{ème}	LA TERRASSE DE VERCHAIX	15
4 ^{ème}	DENAMBRIDE Muriel	14,66
5 ^{ème}	LA MENDIGOTE	14,33

CATEGORIE : BATIMENTS PUBLICS

1 ^{er} ex aequo	ROND POINT CARIBOU	16,66
2 ^{ème}	OFFICE DU TOURISME	16,66
3 ^{ème}	CAMPING	16,33
4 ^{ème}	ROND POINT POSTE	16
5 ^{ème}	MAIRIE PLACE DU VILLAGE	15,66

CATEGORIE : MAISONS

1 ^{er} ex aequo	DAILLY Pierre	16,66
	HUMBLOT Christiane	16,66
3 ^{ème}	ROUGE Elisabeth	15,66
4 ^{ème} ex aequo	PRIMAZ Stéphane	15
	PERREARD Olivier	15

CATEGORIE : MAISONS AVEC JARDIN

1 ^{er}	TROTTET Bernard	20
2 ^{ème}	FLEURY Pierre	18
3 ^{ème}	BUCHS Alfred	17
4 ^{ème}	ROUGE Roger	

LES ASSOCIATIONS ET LES PARTENAIRES



Association de parents d'élèves de l'école de VERCHAIX « LES P'TITS LHOTTIS »

Cette année, l'association « Les P'tits Lhottis » a 15 ans ! 15 ans déjà que des parents d'élèves ont eu l'idée de se rassembler afin de proposer des animations qui pourraient aider financièrement les élèves de l'école de Verchaix. Encore maintenant, des parents motivés se mobilisent afin de faire perdurer certaines animations mais aussi pour en trouver de nouvelles. Toutes ces idées permettent entre autres de financer une partie des projets scolaires tels que visites pédagogiques, location de bus et autres sorties Nature. Plus précisément, pour l'année scolaire 2011-2012, les élèves de Maternelle sont allés aux Aigles du Léman, ceux du cycle 2 (CP et CE1) ont effectué un séjour de 2 jours à Plampraz, et ceux du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) sont partis en classe découverte en Dordogne.

Tout ceci ne pourrait avoir lieu sans le soutien actif de la mairie et de l'Office du tourisme de Verchaix, de l'équipe pédagogique de l'école du Cadelet et bien entendu des parents d'élèves. Nous encourageons tous les nouveaux Lhottis à venir participer à nos nombreuses animations !! A bientôt !

Contact : lesptitslhottis@laposte.net

ATELIER DES FASCINES

Depuis trois ans, l'Atelier des Fascines propose la découverte et l'apprentissage de la peinture décorative sur bois. Odile Isler, enseignante en peinture décorative, dispense cours et stages tout au long de l'année.

Les personnes débutantes seront initiées aux principes de base. Après avoir acquis une bonne maîtrise des pinceaux et des couleurs, vous approfondirez le travail des ombres et des lumières grâce à la technique américaine. Les plus expérimentées choisiront parmi la diversité des techniques proposées celles qui leur permettront de réaliser des œuvres variées et personnelles.



Odile Isler apporte ses connaissances et son expérience pour la mise en valeur de vos projets. Son objectif est de rendre accessible l'art de la peinture décorative. Un programme de cours est établi selon votre niveau et votre disponibilité, ce qui vous permettra d'adapter les modèles choisis à vos supports en bois neuf ou ancien.



L'Atelier des Fascines
La Tataz
74440 Verchaix

ASSOCIATION HAUT GIFFRE LOISIRS

Venant de toute la vallée, la section GYM et STEP continue, aujourd'hui avec 63 licenciés. Cathy anime:

- tous les lundis : gym tonic de 19h00 à 20 h00
- tous les mardis (nouveau): step de 18h15 à 19h00
- tous les mercredis: gym entretien de 9h à 10h



Pour tous renseignements, contactez Mme Burnier Michelle au 04-50-90-12-00 ou 06-13-29-58-73

TARIFS: 128 euros par an quel que soit le nombre de cours pratiqués. Possibilité de règlement en 3 fois.

C E N - Montagnes du Giffre



C E N... Des lettres qui évoquent certainement des souvenirs aux plus anciens: le fameux train d'Annemasse à Sixt, des Chemins de fer Economiques du Nord. Ce réseau ferroviaire local, dont le seul vestige qu'il nous reste aujourd'hui est la gare, devenue l'Office du Tourisme.

C E N ... Ce sont maintenant les initiales de Collections et Nostalgie, une association de modélistes et collectionneurs.

C E N - Montagnes du Giffre a été créée en février 2012 sous l'impulsion de modélistes ferroviaires, d'où le clin d'œil au regretté train; mais l'association regroupe des collectionneurs de tous genres: voitures miniatures, vitrines et maisons de poupées, ours en peluche, figurines, poupées folkloriques, et depuis peu des cartes postales anciennes.



Nous avons déjà deux manifestations locales à notre actif.

En mai, une exposition de modélisme ferroviaire, sur le thème de la ligne ferroviaire Annemasse-Sixt s'est déroulée à l'espace du Bois aux Dames de Samoëns. Pendant deux jours, 1500 visiteurs ont pu admirer les réseaux miniatures des clubs savoyards. Sur plus de 1300m², nous avons réuni des objets et documents se rapportant au petit train local, ainsi qu'une bourse d'échange.



En septembre, notre première bourse d'échange de jeux, jouets, modélisme à la salle polyvalente de Verchaix, a rassemblé une vingtaine de vendeurs, et a rencontré un succès prometteur. De nombreux visiteurs venus de tout Rhône-Alpes ont pu compléter leurs collections là où jusqu'à maintenant, aucune manifestation de ce genre n'avait eu lieu.

Nous souhaitons également regrouper des archives ayant un lien avec notre patrimoine régional, notamment des documents et objets en rapport avec le train d'Annemasse-Sixt.

Nous contacter :

C E N - Montagnes du Giffre
Alain Jenatton
La Pastorale
74440 VERCHAIX
téléphone: 06.81.46.40.69



mail: cenmontagnesdugiffre@orange.fr
site: cenmontagnesdugiffre.monsite-orange.fr

Le Tennis Club Verchaix-Morillon à l'heure de l'intercommunalité

Sur le territoire de la Communauté des Montagnes du Giffre, on dénombre 4 clubs de tennis qui représentent à eux tous 360 licenciés (dont 200 jeunes).

En 2012, les présidents ont entamé une réflexion commune qui a pour but de conduire, à terme, à la mise en commun des moyens, humains ou matériel et à une harmonisation des pratiques tarifaires.

Des actions concrètes ont d'ores et déjà été mises en place sur le terrain avec par exemple une structure d'entraînement commune, entre notre club et celui de Samoëns, à destination des jeunes à vocation « compétition ».

Ou encore l'organisation du « Trophée du Haut-Giffre », une épreuve avant tout conviviale qui permet aux adultes des clubs de Mieussy, Taninges, Verchaix-Morillon et Samoëns de se rencontrer et de faire connaissance, par l'intermédiaire du tennis.



Si les clubs profitent de structures extérieures en nombre suffisant et globalement en bon état, tous s'accordent pour déplorer l'absence de courts couverts, un handicap lourd sur notre territoire qui conduit à pratiquer le tennis comme une activité saisonnière alors que telle n'est pas sa vocation.

C'est la raison pour laquelle les clubs travaillent actuellement sur le projet d'une salle de tennis commune, à destination de tous, compétiteurs ou amateurs, enfants et adolescents des écoles primaires et des collèges, personnes à mobilité réduite.

Cette structure couverte aura aussi bien sur aussi pour vocation de proposer aux nombreux touristes qui fréquentent nos villages, une offre sportive complémentaire au ski en période hivernale et une offre alternative aux activités de plein air en été.

Ce projet structurant, en cours de finalisation, sera présenté à la Communauté de Communes dès le début de l'année 2013.

Du côté de notre club, l'année 2012 aura été marquée par la superbe victoire de notre équipe féminine qui décroche le titre départemental en division 2 et par le succès croissant de notre école de tennis qui aura profité à près de 60 enfants de nos deux villages.

Joël VAUDEY, président.

Toutes les infos du club sur verchaix.club.sportsregions.fr

Office du tourisme de Verchaix



Marie-Aude Veisy et Manon Blin vous accueillent toute l'année à l'office du tourisme de Verchaix.

Hors saison : Du mardi au vendredi de 9h à 12 et de 14h à 18h, le samedi matin de 9h à 12h

Saison : Du lundi au samedi de 9h à 12 h et de 14h à 18h.

Depuis l'été 2012 nous sommes en partenariat avec l'office du tourisme de Morillon pour certaines animations tout au long de l'année.

Venez découvrir :

- Le plan du village avec ses sentiers balisés
- La brochure
- La Gazette (animation)



Le 11 novembre

Comme chaque année, une cérémonie commémorative a eu lieu au monument aux morts.

L'harmonie municipale de Samoëns a permis de rendre ce rendez-vous encore plus émouvant.

Amicale des Anciens Combattants de Verchaix:

Julien Rouge Les Hottes Ouest 74440 Verchaix

La brouette et le panier.

De la terre à l'assiette, consommer local et favoriser l'auto production alimentaire dans la vallée du Giffre.



Côté brouette : le jardin partagé de Tanninges., cultivons ensemble !

Initié en 2009 par quelques familles, ce projet s'est véritablement concrétisé l'année suivante grâce à un financement de la région Rhône Alpes. Situé à l'arrière du cimetière, sur une parcelle communale de 350 m², le jardin regroupe aujourd'hui plusieurs entités: la crèche "les p'tits bouts" (co-initiatrice du projet) et ses 80 enfants, 2 classes de l'école maternelle, le secours catholique ainsi que 10 familles adhérentes de l'association. Chaque structure cultive son petit jardin indépendamment des autres et quand elle le souhaite. Toutes ces structures ont fait le choix de ne pas utiliser de produits phytosanitaires.

Les familles, quant à elles, se retrouvent 1 fois par semaine pour cultiver en commun les légumes et plantes qu'elles ont choisis ensemble en début de saison : haricots, pommes de terre, choux, courges, aromatiques... mais aussi groseilles, framboises, fraises... pour le plaisir des enfants.

Les récoltes sont partagées équitablement en fonction du temps passé par chacun au jardin.

Témoignage de Julie C arrivée cette année: "J'ai vraiment apprécié de me retrouver avec d'autres personnes pour jardiner, afin d'échanger et partager des trucs de jardinier ou de cuisinier. Le jardin partagé c'est un lieu convivial et accueillant pour les grands comme pour les petits »

Lieu de rencontre, de partage mais aussi d'apprentissage, car il est indispensable de montrer aux jeunes générations que l'alimentation commence par la terre et la graine, et pas au supermarché.

Une autre vocation du jardin est d'ailleurs de créer du lien entre les générations.

En 2013, l'association souhaiterait devenir le relais d'autres projets, de portée plus large (environnementaux, locaux, éducatifs...), que souhaiteraient initier ces adhérents. Pour cela les statuts devraient être prochainement modifiés.

Nous contacter en venant aux distributions ou par mail : asso@labrouetteetlepanier.fr

Côté panier: La COOP', une nouvelle façon de consommer.

Il y a 3 ans, parallèlement au projet de jardin, une dizaine de personnes, désireuses d'être plus attentives à leur façon de se nourrir, se sont regroupées pour acheter des produits directement auprès de producteurs locaux.

Ainsi, de simples consommateurs, sont devenus consommateurs ! En supprimant les intermédiaires, en préférant la qualité à la quantité et notamment les produits issus de l'AB ou s'y rapprochant, le consommateur agit directement sur la qualité de son environnement et soutient l'économie locale.

Ce type d'organisation non commerciale a bien sûr ses limites car il repose sur le bénévolat et la participation de chacun, mais le groupe de bénévoles gérant les distributions ne manque pas d'ingéniosité et a su chaque année s'adapter à une demande croissante.

Stéphane B, producteur de légumes à Châtillon sur Cluses: "Aujourd'hui la COOP' représente une part importante de mon activité, elle m'apporte de la diversification dans l'écoulement de mes produits, les gens que je rencontre sont plus jeunes, on me demande plus de variétés de légumes et parfois des conseils de jardinage, j'apprécie beaucoup cette diversité et ces échanges ».

Les distributions ont lieu tous les 15 jours dans des locaux municipaux (club de Tennis de Tanninges). Les adhérents se retrouvent en présence des producteurs un mercredi sur 2 de 19h30 à 20h30 pour récupérer leurs produits. Ces distributions sont l'occasion de créer du lien et de repartir avec des paniers composés de légumes, fromages, fruits, poissons, farine, miel, bière, provenant de Sixt, Mieussy, Les Gets, etc...

La COOP' en 2012 c'est :

- 100 familles adhérentes issues de 10 communes
- 32 producteurs dont 24 de Haute Savoie
- 22 distributions
- 200 références sur l'année
- un site internet pour réserver ces produits en ligne : www.labrouetteetlepanier.fr

La Mairie de VERCHAIX

favorise la réduction des déchets grâce au réemploi des cartouches !

Soucieuse de l'environnement, la Mairie de VERCHAIX a trouvé une solution durable et gratuite pour vous débarrasser de vos cartouches d'impression vides de façon responsable.

Vous pouvez déposer vos cartouches jet d'encre et laser usagées à la Mairie de VERCHAIX dans le collecteur dédié à cet effet. Cette collecte vise la réduction des déchets en favorisant le réemploi de cartouches pouvant avoir une deuxième vie !

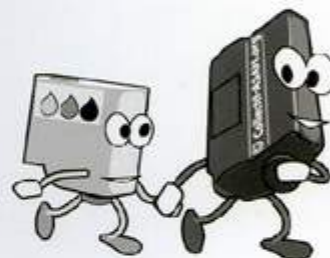
En plus d'être profitable à l'environnement, cette collecte permet de soutenir l'association Enfance et Partage qui reçoit un don pour chaque cartouche valorisable par réemploi. Pour l'année 2011, la société LVL lui a ainsi versé un total de 31 193 €. CHAQUE CARTOUCHE COMPTE !

Chaque année, plus de 80 millions de cartouches d'impression sont consommées en France. De ce nombre, environ 15% seulement sont collectées afin d'être traitées par la filière adéquate. La majorité part malheureusement avec les ordures ménagères, alors que la réutilisation des cartouches génère une émission de CO2 inférieure (-45% à -60%) à la production de cartouches neuves.

En 2011, LVL a trié près de 3 millions de cartouches vides, dont près de la moitié ont pu être réutilisées !

Sur le principe, comment ça marche ?

La société LVL s'occupe de la collecte et du tri de ces déchets en priorisant la réutilisation, conformément à la hiérarchisation en matière de traitement des déchets prévue au Code de l'environnement. LVL trie les cartouches et les prépare au réemploi, pour ensuite les fournir aux industriels spécialisés qui pourront les remettre sur le marché sous forme de cartouches génériques à un prix réduit pour le consommateur.



Pour toute cartouche ne pouvant prétendre à être réutilisée, LVL s'engage à favoriser le traitement le plus adéquat, toujours dans le respect de la hiérarchisation citée plus haut. Les cartouches laser non-réutilisables sont démantelées pour la réutilisation des composants ou le recyclage matière. Les cartouches jet d'encre non-réutilisables sont valorisées énergétiquement.

LVL a récemment signé un accord-cadre avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement visant à garantir une gestion efficace et performante des déchets de cartouches d'impression.



ENFANCE ET PARTAGE
Protéger et défendre
les enfants maltraités

N° Vert 0 800 05 1 2 3 4

Pour plus de renseignements sur le réemploi des cartouches vides :
www.lvl.fr

Les entreprises peuvent également contacter la société LVL pour la mise en place d'une collecte en direct au sein de leurs structures : 02 51 70 92 31

Pour plus de renseignements sur ENFANCE ET PARTAGE et ses missions : www.enfance-et-partage.org

Bulletin Municipal annuel d'information Verchaix n°19 Année 2013

Directeur de la publication: Gérald Roulet

Conception-Réalisation: commission communication

Photos: Mairie de Verchaix - Associations locales

Dépôt légal: janvier 2013